



**FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**BURUNDI | Fortement lié à la terre, « le Burundais préfère y être enterré que de la perdre »**

**Rapport sur la Gouvernance et les Droits  
Economiques et Sociaux au Burundi**

**mai 2023**

**TABLE DE MATIERES**

TABLE DE MATIERES .....	i
0. INTRODUCTION .....	1
I.LA POLITIQUE DE SPOLIATION FONCIERE INQUIETTE LES BURUNDAIS .....	1
II.UNE NOUVELLE MESURE ADMINISTRATIVE CONTROVERSEE DE CONTROLE ET DE GESTION LOCALISEE DES RECOLTES AGRICOLES.....	4
III.DES MESURES DE LA BANQUE CENTRALE EN CASCADE POUR TENTER DE CONTROLER L'ECONOMIE NATIONALE.....	7
IV.LES PENURIES SPECULATIVES PERSISTANTES DU CARBURANT, DU CIMENT BUCECO, DU SUCRE ET DES PRODUITS BRARUDI FONT SOUFFRIRE LE PEUPLE BURUNDAIS .....	9
V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	12

## **0. INTRODUCTION**

Des mesures politiques et économiques continuent de faire objet de préoccupations et d'inquiétudes au cours de cette période de mai 2023. En effet, ce rapport note le cas de la mesure du Gouverneur de la province Makamba qui menace ses gouvernés de saisir leurs terres contraignant ces derniers de les exploiter sans leur donner des moyens de le faire.

Il relève la mesure d'interdiction du libre-échange commercial entre provinces du pays où du protectionnisme commercial, décidé par le pouvoir burundais, comme si chaque province ou commune du pays pouvait se suffire économiquement à elle-même.

Le rapport aborde la question des mesures en cascade de la Banque centrale BRB, qui semblent inefficaces compte tenu de la réalité qui, plutôt, se détériore de plus en plus et qui sont par ailleurs qualifiées de « mesures de répression » contre les détracteurs supposés et potentiels du Président Evariste Ndayishimiye.

Enfin, nous revenons sur les pénuries spéculatives et persistantes des produits stratégiques dont le carburant, qui aggravent la misère et la souffrance des Burundais dans le silence complice des autorités de la République.

## **I.LA POLITIQUE DE SPOLIATION FONCIERE INQUIETTE LES BURUNDAIS**

Alors que la politique de spoliation des terres des citoyens est en cours depuis la prise de pouvoir du parti CNDD-FDD en 2005, le régime l'officialise de plus en plus. Le Président de la République Evariste Ndayishimiye ne cesse de déclarer qu'il va se saisir des vastes propriétés foncières privées, couvertes de plantations d'eucalyptus, se trouvant surtout dans les provinces du sud du pays. Cette partie du pays est constituée de provinces habitées jadis par des agro-éleveurs de vaches et utilisaient leurs vastes propriétés comme pâturages pour leurs bêtes.

Pour arriver à son objectif, le pouvoir a d'abord interdit à ces éleveurs de faire paître leurs troupeaux sur ces montagnes. Il leur a ensuite exigé de déraciner tous les arbres qui y sont plantés et enfin de les cultiver. Actuellement, l'on en est à une étape ultime où les autorités administratives lancent des communiqués officiels pour annoncer que des terres qui ne seront pas en entières cultivées seront attribuées aux tierces personnes pour les exploiter.

Le Gouverneur de la province Makamba, Ngozirazana Françoise a sorti le 30 mai 2023 un communiqué officiel contraignant quiconque dispose d'une propriété foncière non exploitée de le faire depuis le début de la saison culturale de septembre 2023, faute de quoi l'Etat va la saisir pour des activités d'intérêt public.

Cette procédure annoncée par le Gouverneur étonne tout observateur avisé et est préoccupante à plus d'un titre, non seulement de par son caractère illégal, mais aussi et surtout de par le niveau d'autorité qu'incarne son auteur. Un Gouverneur de province est supposé connaître les lois de la République à commencer par la Constitution et toutes les autres lois connexes. Le code foncier est clair en matière d'expropriations foncières en cas d'utilité publique. Il exige une indemnisation juste et préalable.

On observe en effet que depuis l'accession du parti CNDD-FDD au pouvoir, les lois de la République ont à maintes reprises été volontairement violées. Des dignitaires ont spolié des terres à la population mais jusque-là, le pouvoir n'avait pas reconnu officiellement cette situation. Si la mesure du Gouverneur de la province Makamba venait à être appliquée, ce serait un coup d'envoi dans tout le pays. Toutes les terres vacantes privées vont être illégalement saisies par l'Etat sur toute l'étendue de la République du Burundi. Les conséquences de cela risqueraient d'être dramatiques et contraires à ce que peuvent s'attendre les auteurs de la mesure. Comme l'adage burundais le dit, le Burundais est fortement attaché à sa terre et préfère y être enterré que la perdre.

La photo suivante montre un communiqué du Gouverneur de la province Makamba qui met en garde les habitants qui n'exploitent pas leurs terres.

REPUBLIKA Y'UBURUNDI



UBUSHIKIRANGANJI BW'INTWARO  
YO HAGATI MU GIHUGU,  
ITERAMBERE RUSANGI N'UMUTEKANO  
INTARA YA MAKAMBA  
IBIRO VYA BURAMATARI

## ITANGAZO

MU NTUMBERO YO GUSHIRA MU NGIRO UMUGAMBI WA LETA MVEEYI, LETA NKOZI WO KUGWIZA UMWIMBU BICIYE MU GISATA C'UBURIMYI N'UBWOROZI, BURAMATARI W'INTARA YA MAKAMBA ARI N'ITEKA NTANGERE RYO KUMENYESHA ABENEGIHUGU BOSE MU NTARA YA MAKAMBA BAFISE AMATONGO ATACO BARIKO BARAYAKORERAMWO KO BOKWIHUTIRA KUYARANGURIRAMWO IMIGAMBI KUVA MURI UKU KWEZI KWA NYAKANGA 2023.

UWO BIZOBONEKA KO ATACO ARIKO ARARIRANGURIRAMWO, LETA IZOCA IRIFATA KUGIRA IRIRANGURIREMWO IMIGAMBI Y'ITERAMBERE.

BIGIRI WE I MAKAMBA, KU WA 30/05/2023  
BURAMATARI W'INTARA YA MAKAMBA  
NGOZIRAZANA Françoise



Ce communiqué en langue nationale du Gouverneur de la province Makamba précise que la mesure de saisir toutes les propriétés foncières non exploitées depuis septembre 2023 est prise dans le cadre de la mise en application du projet du « Gouvernement responsable et laborieux » d'augmenter la production nationale. Ceci peut justifier l'expropriation pour utilité publique et donc le respect du code foncier qui exige le paiement des indemnités justes et préalable aux propriétaires des terres convoitées.

## **II. UNE NOUVELLE MESURE ADMINISTRATIVE CONTROVERSEE DE CONTROLE ET DE GESTION LOCALISEE DES RECOLTES AGRICOLES**

Le Gouvernement du Burundi via le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire exige à l'administration décentralisée des provinces et des communes de suivre de près le commerce et la vente des produits alimentaires dans leurs circonscriptions respectives. D'un côté, il interdit à ces dernières de laisser des commerçants collecter des produits agricoles dans les marchés locaux pour aller les vendre dans d'autres communes et/ou provinces du pays. De l'autre, le pouvoir exige que ces commerçants passent par l'administration provinciale pour en demander l'autorisation officielle.

Pour certaines personnes, la mesure est bonne parce qu'elle permettra aux habitants de ne pas connaître la pénurie des aliments produits localement qui sont généralement raflés pour servir les marchés extérieurs des villes habitées par des « personnes aisées ». L'application de la mesure reste problématique car les habitants des villes qui ne cultivent pas ont besoin de manger et disposent des moyens financiers dont ont vachement besoin les populations rurales. L'échange entre les deux mondes (rural et urbain) s'est absolument incontournable.

Le pouvoir du CNDD-FDD viole depuis un bon bout de temps le principe de libre circulation des biens et de libre-échange interne, comme si les communes où les provinces peuvent s'autosuffire. Les ténors du pouvoir en place au Burundi installent un système de contrôle et de gestion de la production nationale, non pour l'intérêt de la population, mais pour des intérêts égoïstes. Ils sont pour la plupart des commerçants et refusent que des personnes non membres de leur système viennent les concurrencer sur le terrain.

La mesure offre à l'autorité administrative locale qui sert la cause du régime en place, l'opportunité de favoritisme, de clientélisme et de corruption dans leurs localités administratives. Le contrôle de la commercialisation des produits stratégiques en l'occurrence le sucre SOSUMO, le ciment BUCECO, les boissons de la BRARUDI, le carburant n'a pas permis à ces produits d'être disponibles sur les marchés. Au contraire, le monopole imposé sur le commerce de ces produits a engendré des pénuries récurrentes et l'entretien de marchés parallèles qui profitent aux ténors du pouvoir. Au lieu de servir le marché interne, ces produits sont clandestinement exportés dans les marchés des pays limitrophes qui offrent des bénéfices faramineux. La tentative de monopolisation du commerce de la production du maïs, du riz, du haricot et d'autres produits en passant par l'ANAGESA a échoué parce que des « caméras officielles » restaient braquées sur la gestion de cette entreprise publique.

Le pouvoir de contrôle et de gestion du commerce des produits alimentaires confié à l'administration provinciale et communale est une nouvelle occasion d'or pour ces autorités de se poser en « véritables propriétaires de tous les dossiers ».

La mesure fait objet de communiqués dans différentes provinces du pays depuis la réunion du Ministre de l'Intérieur à l'intention des Gouverneurs de provinces dans la dernière semaine de ce mois de mai 2023.

REPUBURIKA Y' BURUNDI



UBUSHIKIRANGANJI BW'INTWARO YO HAGATI,  
MU GIHUGU, ITERAMBERE RUSANGI  
N'UMUTEKANO.

INTARA YA MWARO  
IBIRO VYA BURAMATARI.

ITANGAZO RIJANYE N'INGINGO YO GUKINGIRA UMWIMBU

Buramatari w'intara ya Mwaro aramenyesheje abenegihugu bose na cane cane abadandaza b'ibifungurwa ko kuva ubu bibujijwe kwunguruza usohokana umwimbu uva mu ntara ya Mwaro ujanwa mu zindi ntara nyene kwunguruza adafise uruhusha rwa Buramatari w'intara ya Mwaro.

Kugirango urwo ruhusha rushobare kuboneka, nyene kurusaba abwirizwa kuzana ikete rya Buramatari w'intara agomba kuwujanamwo ryerekana aho agomba kuwujana nyezina n'ico agiye kuwukoza.

Ba Musitanteri b'amakomine agize intara ya Mwaro n'abajejwe umutekano ku nzege zitandukanye basabwe kwubahiriza iyi ngingo ija mu ngiro umunsi itereweke igikumu.

Bigiriwe i Mwaro ku wa 30/15/2023

**BURAMATARI W'INTARA YA MWARO**

**Colonel GASANZWE Gaspard**





**En province Mwaro**, le communiqué composé en langue nationale est sorti le 30 mai 2023. Le Gouverneur Gasanzwe Gaspard interdit le transport des récoltes alimentaires vers d'autres provinces du pays sans son autorisation. Il ordonne à l'administration communale et à la police de faire respecter la mesure à partir de la date de sa signature.

Elle a également été mise en application **en province Muramvya** où des véhicules qui transportaient des marchandises composées essentiellement des produits agricoles ont été interceptés le 31 mai 2023 alors qu'ils se dirigeaient vers la Mairie de Bujumbura. Des propriétaires ont dû payer des amendes administratives avant de continuer leur route comme la mesure n'était pas encore vulgarisée.

### **III. DES MESURES DE LA BANQUE CENTRALE EN CASCADE POUR TENTER DE CONTROLER L'ECONOMIE NATIONALE**

Depuis le 07 octobre 2022, la BRB dit avoir entamé des mesures visant à contrôler l'économie nationale et à stabiliser la monnaie burundaise. Ainsi, elle a levé les restrictions sur les transferts instantanés des devises et le retrait d'agrément des bureaux de change, des mesures prises par le pouvoir de feu Président Pierre Nkurunziza. Ces mesures ont été saluées même si certains ont dénoncé la dureté des conditions d'agrément imposées par la Banque. Compte tenu de la rareté des devises sur le marché, la BRB a injecté au marché quelques devises à raison de 100000 dollars par bureau de change agréé, mais a ensuite regretté les spéculations et les irrégularités qui ont caractérisées la gestion de ces fonds.

Au cours d'une conférence de presse en date du 16 mai 2023, le Gouverneur de la Banque Centrale, Dieudonné Murengeantwari, a dénoncé « des attaques spéculatives de la monnaie par les bureaux de change ». Il a ainsi mis en garde et menacé de sanctions exemplaires les auteurs de ces spéculations. Désormais, a-t-il déclaré, celui qui ne fait pas une transaction ou un chiffre d'affaires d'au moins 80000\$ par mois subira des sanctions sévères. Sa maison sera fermée et en plus, des sanctions seront multipliées par 10 tenant compte de celles prévues par la loi. Les tricheurs vont être par après exposés à la télévision. Selon le Gouverneur de la BRB, les devises que la BRB venait de distribuer à ces bureaux de change étaient un appât pour capturer les

fraudeurs. Il a aussi précisé que des hommes d'affaires qui ne montrent pas l'origine des devises utilisées à l'exportation paieront des amendes de 50% de la valeur en douanes.

La BRB a ensuite imposé d'autres mesures pour limiter le blanchiment d'argent en fixant des montants des fonds à ne pas dépasser dans des opérations de retrait et de versements bancaires. Suite aux détournements des fonds publics, des fonctionnaires proches du pouvoir qui se sont illicitement enrichis et qui ont thésaurisé leurs fonds se sont vus frappés par la démonétisation appliquée par la Banque Centrale il y a peu de temps.

Dans la même optique de vouloir maîtriser le circuit de la monnaie burundaise, le pouvoir organise une chasse à l'homme contre des cambistes ambulants. Ainsi, neufs d'entre eux ont été arrêtés en date du 29 mai 2023 au port commercial de la province Rumonge. Ils ont été conduits aux cachots du commissariat provincial de police de Rumonge et se sont vus dépouillés en tout des sommes d'argent d'une valeur de plus de 6 millions de francs Burundais, plus de 2 millions de shilling Tanzanien, 1000 dollars américains ,145 francs congolais, des francs indiens et d'Arabie saoudite en petites coupures. Ils avaient l'habitude de se pointer à l'entrée de ce port tous les lundi et jeudi, des jours habituellement réservés au trafic entre les commerçants Burundais, Tanzaniens et Congolais. Ces changeurs de monnaies ambulants sont poursuivis pour atteinte à l'économie nationale.

La mesure de restauration du marché des devises interbancaires avait suscité des espoirs mais, cela n'a duré que le temps de la rosée. Le coût du dollars américain n'a cessé de grimper. Il était à 4000FBu au marché noir, en date du 1<sup>er</sup> mai 2023. Un marché qui malheureusement continue de se développer malgré des tentatives apparemment musclées du pouvoir et de la BRB pour le combattre.

## **IV. LES PENURIES SPECULATIVES PERSISTANTES DU CARBURANT, DU CIMENT BUCECO, DU SUCRE ET DES PRODUITS BRARUDI FONT SOUFFRIRE LE PEUPLE BURUNDAIS**

Le début de ce mois de mai, partout dans le pays, a été caractérisé par une pénurie sans précédent des produits de la BRARUDI, du ciment, du carburant et du sucre.

Dans toute la **province de Muramvya**, aucune station ne disposait ni de l'essence ni de mazout dans la semaine du 15 mai 2023. En cas de besoin, il fallait se diriger au marché noir où 1 litre d'essence ou de mazout coûtait 15000FBu. Ainsi, le coût de transport public a grimpé sur toutes les axes qui relient la province. Le trajet Muramvya-Bujumbura est passé de 5000FBu à plus de 12000FBu. Le coût de transport sur moto a été multiplié par 3.

En ce qui concerne le sucre et les produits de la BRARUDI, les boutiques et les bistrotiers avaient augmenté les prix et les vendaient en cachette à raison de 5000FBu le kg de sucre, 3500FBu la bouteille d'AMSTEL 65 cl, et 2000FBu celle de Primus. Pourtant, les prix officiels de ces deux derniers produits sont respectivement de 2500FBu et 1700FBu.

**En province Mwaro**, un commerçant grossiste travaillant au chef-lieu de la province, le nommé Bukuru Rodrigue, visiblement en complicité avec l'autorité administrative, gère le sucre à sa guise. Il stocke des quantités importantes alors que les familles se lamentent de ne pas avoir même un kg pour nourrir les enfants. Au moment où ce grossiste devrait distribuer le sucre aux habitants du chef-lieu de la province à raison au moins de 1kg par ménage et par mois, rien n'a été donné durant tout ce mois de mai 2023.

Quant à ce qui est du ciment, ce commerçant vend au vu et au su de tout le monde, un sac de ciment à 38000FBu ou 40000FBu, alors que le coût officiel est de 28500FBu. Il informe à sa clientèle que la somme excédant le prix officiel ne lui appartient pas, qu'il doit la verser quelque part qu'il ne précise pas.

**En province Makamba**, les propriétaires de bistrots en commune Nyanza-lac se lamentent d’être contraints de vendre les produits de la BRARUDI à des prix élevés pour pouvoir donner le surplus aux chefs de colline et du parti CNDD-FDD. Certains chefs de colline qui ne bénéficient pas de cette situation accusent les bistrots de ne pas respecter les prix officiels et délivrent des quittances d’amandes qu’ils falsifient expressément pour se réserver une part dans ce paiement. C’est le cas du chef de colline Buheka, Bukuru Célestin, qui, pour tout propriétaire sanctionné, complète en chiffres la quittance avec une somme de 50000FBu. En lettres il écrit cinq mille francs et ajoute un « 0 » en chiffres.

En date du 20 mai 2023, **la province Cankuzo** était à sa deuxième semaine sans aucune goutte d’essence dans les stations. Ainsi, un problème sérieux de transport public s’était posé, car le coût de transport s’était multiplié par deux ou par trois. Du chef-lieu de la province Cankuzo à Muyinga, le coût du ticket de transport était passé de 7000FBu à 15000FBu. De Cankuzo à Kigamba, il était passé de 2000FBu à 4000FBu.

De Cankuzo à Ruyigi, il fallait payer 10000FBu au lieu de 5000FBu. Une bouteille d’un litre et demie d’essence au marché noir coûtait 15000FBu, au moment où le litre à la pompe coûte officiellement 3321FBu.

Dans les routes non goudronnées qui mènent de Cankuzo à Mishiha et de Cankuzo à Gisagara, le coût du transport s’était multiplié par trois. Le problème de manque de carburant avait affecté les malades et les femmes qui accouchent qui étaient obligés d’aller se faire soigner à Muyinga ou à Ruyigi, parce que l’hôpital Cankuzo n’avait pas de courant électrique.

**En province Cibitoke**, sur les 11 stations - service réparties dans 6 communes de la province, aucune goutte d’essence ne s’y trouvait depuis une semaine comme on a pu le constater sur place en date du 1<sup>er</sup> mai 2023. Pourtant, le produit était disponible en grande quantité au marché parallèle où un litre d’essence se vendait à plus ou moins 8000FBu, alors que le prix officiel à la pompe est de 3250FBu. La hausse généralisée du ticket de transport à l’intérieur comme à l’extérieur de la province était la conséquence immédiate. Le ticket du trajet Rugombo-Bujumbura était passé de 5000FBu à 12000FBu. A l’intérieur de la province, des grognes concernant la hausse du ticket étaient perceptibles partout dans les communes. Le trajet Rugombo-Mabayi était par exemple passé de 5000FBu à 10000FBu.

« *J'ai dû traverser la frontière de Gatumba pour avoir quelques litres d'essence en RD Congo* », explique un chauffeur d'un minibus contacté au chef-lieu de la province. Même son de cloche pour un chauffeur de Probox de transport public qui indique que la plupart des transporteurs disposant des documents de voyage sont contraints d'aller s'approvisionner au Rwanda. « *Il est donc facile de comprendre que le ticket de transport doit monter si le carburant est obtenu dans de telles conditions* », renchérit notre interlocuteur.

Un chauffeur de bus faisant le trajet Rugombo- Bujumbura, quant à lui, regrette des tracasseries policières à leur encontre suite aux fouilles policières dont les transporteurs sont victimes. « *Nous sommes persécutés alors que nous nous donnons corps et âmes pour ne pas paralyser la circulation des biens et des personnes dans ce contexte de pénurie généralisée de carburant* », regrette-t-il. Il dénonce le monopole du trafic de carburant et le marché noir détenu par des hauts gradés de la police. De l'avis de certains transporteurs contactés, l'Etat devrait ouvrir le marché d'importation de carburant aux investisseurs privés comme cela se faisait naguère et sanctionner les détenteurs des marchés parallèles.

## V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le régime du Président Evariste Ndayishimiye fait croire au peuple burundais que la cascade de mesures convergent vers le relèvement, l'assainissement et l'accroissement de l'économie nationale. En réalité, ces mesures non suffisamment réfléchies semblent cacher derrière elles des motivations politiques qui vont plutôt dans le sens de la nuisance et de la vengeance contre des adversaires politiques potentiels. C'est le cas des mesures improductives en cascade de la BRB qui n'arrivent pas à mettre fin aux spéculations malgré l'apparence de sa détermination. Ces mesures peuvent finir malheureusement par entraîner des répercussions négatives généralisées que le régime ne sera pas à mesure de gérer dans un avenir immédiat.

Si la politique de spoliation de terres venait à être généralisée, elle va certainement engendrer des conséquences sociales qui seront difficiles à gérer.

La mesure d'interdiction des échanges commerciaux entre les communes et les provinces est inadmissible dans un Etat moderne où chacun a besoin de l'autre. Aucune région ne peut se suffire à elle-seule. Donner le pouvoir à chaque Gouverneur de province de « *tout autoriser par signature* » y compris les libertés d'échanges des biens et la libre circulation, c'est lui confier des pouvoirs autoritaristes et abusifs

Le pouvoir oriente toutes ses énergies sur des mesures de vengeance politique alors que le pays continue de vivre des pénuries spéculatives persistantes du carburant, des produits de la BRARUDI, du sucre SOSUMO et du ciment BUCECO. La pauvreté se généralise. Les prix des denrées alimentaires continuent à s'envoler. Les transports publics sont aux arrêts et sont très chers là où ils sont encore possibles, suite au manque de carburant. Les marchés noirs dans presque tous les domaines du commerce florissent dans tous les coins de rues sous les yeux complices de l'autorité qui en est d'ailleurs le détenteur principal.

Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

**Au Gouvernement du Burundi :**

- De mettre un terme à la politique de spoliation des terres qui semble vouloir prendre officiellement une ampleur nationale et de respecter la Constitution et le code foncier en matière d'expropriations ;
- De lever sans tarder la mesure d'interdiction du libre- échange de produits commerciaux alimentaires entre les provinces ;
- De suivre de près l'efficacité des mesures prises par la BRB ;
- De mettre les énergies nécessaires pour combattre la prolifération du marché noir des produits stratégiques en l'occurrence le sucre, le carburant et libéraliser le commerce de ces produits ;
- Sanctionner les fonctionnaires de l'Etat qui violent la loi sur les incompatibilités à la fonction publique.